

QUESTIONS D'ACTUALITE AU GOUVERNEMENT

Sujet : « Recrudescence des Bavures Policières au Bénin »

Nous assistons avec stupéfaction, indignation et consternation à des scènes horribles et macabres de nos forces de sécurités publiques. En effet, depuis quelques années déjà, la Police et la Douane de mon pays se livrent à des spectacles d'une époque révolue, bastonnades des civiles sans défense, meurtre sur certains, fusillades de dos sur des jeunes en pleine circulation dans nos villes, courses-poursuites régulièrement lancées contre des usagers en pleine circulation causant parfois des accidents mortels, arrestations arbitraires des citoyens pris en train de filmer parfois ces scènes en pleine rue. La liste est longue.

Les derniers cas ayant fait l'objet de chou gras des réseaux sociaux et de la presse nationale et internationale sont :

- L'assassinat sans foi ni loi d'une dame le 12 novembre 2023 à Ekpè. Les tirs mortels avec des balles réelles ont été attribués à un douanier poursuivant un contrebandier.
- L'assassinat sans foi ni loi du jeune-homme Martin Hounga dans la commune d'Abomey-Calavi en septembre 2023.
- Le 21 août 2020, la commune de Ouaké, dans le département de la Donga, a été le théâtre d'une autre bavure policière. Un agent de police, faisant partie d'une patrouille du commissariat de Sèmèrè, a fait usage de son arme contre un véhicule transportant trois Togolais. L'altercation s'est soldée par la mort du chauffeur et d'un passager, tandis que le troisième occupant a subi des blessures graves.
- Le 08 novembre 2020, trois jeunes ont été abattus à Tanguiéta. Des témoins affirment qu'ils étaient candidats à l'initiation de passage de classe d'âge des Waaba et ont été mortellement touchés par des tirs de la police républicaine.
- Le vendredi 06 mars 2020, lors d'une patrouille de police à Djigbè, dans la commune de Zè, un militaire a perdu la vie après avoir été touché par une balle tirée par un policier.
- Les derniers cas en date sont les séries de bastonnades en pleine rue des usagers de la route par la Police aux mobiles d'une répression ou sanction des infractions au Code de la route. Nous pouvons citer le cas de Natitingou montrant dans une vidéo d'une scène choquante des agents de la Police frappant à plusieurs reprises un civil à terre avec leurs rangers et disant « casser lui les côtes ». Une scène d'une abomination et d'une cruauté de notre Police républicaine sous serment. Une scène qui a suscité

une vague de colère et d'indignation au sein de l'opinion publique. Mais aussi et certainement des indignations chez chacun de nous. Notre Police Républicaine semble avoir désormais la gâchette facile face aux civiles.

Se lever de sa maison aujourd'hui, prendre sa moto et se mettre en circulation est un acte de psychose général au sein de la population. Pourtant, mon pays le Bénin a ratifié plusieurs « **Conventions et Accords** » qui ont mis définitivement un terme à ces pratiques de tortures de la colonisation, de la traite négrière et de l'esclavage.

Au regard de ces nombreux cas cités à minima, la Représentation Nationale, en vertu des dispositions du règlement intérieur de l'Assemblée Nationale en son article 110 et ses différents alinéas, invite le gouvernement à répondre aux préoccupations suivantes :

1. Quel est l'apport financier annuel des opérations de répression policière du Code de la route au Budget national (Bilan des sanctions au Trésor public) de 2020 au 30 avril 2024 ?
2. Quelle est la statistique (INSTaD) officielle des accidents de circulation causée par la répression de la Police Républicaine du Code de la Route ?
3. Quelles sont les mesures prises à l'encontre de l'agent de la douane et sa hiérarchie cité supra ?
4. Quel est le bilan global des bavures policières de 2020 à nos jours ?
5. Au regard de la recrudescence du phénomène, quelles ont été les mesures prises par l'administration policière pour former ses agents envoyés souvent sur le terrain ?
6. Comment la Police Républicaine a-t-elle traité jusqu'à aujourd'hui les progénitures (parents) des victimes vivantes ou mortes des bavures qu'elle engendre au sein de la population ?
7. Comment la justice traite-t-elle les infractions liées aux bavures policières ?
8. Quelle est le rôle de la Justice dans le respect des différentes Conventions et protocoles liés aux droits de l'homme et la mission de la Police Républicaine ?
9. Comment les victimes des bavures policières sont-elles prises en charge dans nos hôpitaux et centres de santé ?
10. Quel dispositif d'accueil est-il mis en place dans ces hôpitaux et centres de santé pour la prise en charge psychologique des progénitures des victimes (mortes/vivantes) des bavures policières ?
11. Quel est l'impact des prises en charge des victimes des accidents liés aux bavures policières sur le budget national ?

12. Comment le Centre National de sécurité routière (CNSR) gère-t-il en amont et en aval la crise liée au Code de la Route ?
13. Quel est le rendement des mesures de répression policière liées au Code de la Route ?
14. Quelles sont les mesures prises en amont par le Bénin pour la Commercialisation des engins à deux (2), à trois (3) ou à quatre (4) roues ?
15. Quelles sont les mesures prises par le Bénin pour la commercialisation des casques aux normes selon le gouvernement ?
16. Quelles sont les mesures prises par le Bénin pour maîtriser la flambée des prix de ces casques aux normes ?
17. Quelles sont enfin, les mesures prises par le Bénin pour l'interdiction de l'importation des engins sans casques et des casques hors normes ?

[Signature]

OUASSAGARI Bio Sika Abdel Kamel

- 1) WOROUCOUBOU Habibou *[Signature]*
- 2) ATCHADE Nourenou *[Signature]*
- 3- SODNON BOKE Samaila *[Signature]*